
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Cécile BURDIN - Christelle ZAPILLON - Gilbert PILLOUD – Annick TOURT – Yvan BOURGEOIS - Gilbert SUIFFET – Pierre GAGNIERE –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Cécile BURDIN – Cédric GAGNIERE à Pierre GAGNIERE -

Secrétaire de séance : Christelle ZAPILLON

➤ **Approbation des comptes rendus des 16 octobre et 18 novembre 2012**

Néant

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Néant

➤ **Présentation par l'ESF du bilan des garderies du Plan des Champs et des Sablons**

Philippe TOURNEBIZE rappelle que la gestion des garderies du Plan des Champs et des Sablons (depuis l'été 2012) a été confiée, par marché public, à l'Association Maison des Enfants de Val Cenis Vanoise, dont il est le Directeur, le Président étant Pierre FILLIOL au nom de l'ESF. L'Association gère également la garderie de Val Cenis le Haut, ce qui permet une uniformisation des produits enfance et petite enfance sur la station, notamment avec les cours de ski, et pourra conduire à la mise en place d'autres produits.

Pierre FILLIOL précise que la gestion par l'intermédiaire de l'Ecole de ski permet de proposer un guichet unique.

La garderie du Plan des Champs a ouvert pour la saison d'hiver 2011/2012 et a généré 60% d'activité supplémentaire par rapport à l'hiver précédent (uniquement Val Cenis le Haut).

Cet été, pour permettre l'achèvement des travaux, l'activité a été basculée sur la garderie des Sablons, un accueil de proximité étant toutefois assuré à la résidence Flambeau. L'augmentation est de 77% par rapport à l'été précédent sur Val Cenis le Haut. La période d'ouverture a été de 9 semaines. A titre indicatif, l'activité d'été représente environ 10% de l'activité d'hiver.

Pour les moins de 6 ans, la clientèle est essentiellement composée de personnes en séjour à Lanslebourg. Pour les 6 – 12 ans, l'origine de la clientèle est plus étendue : Lanslebourg, Lanslevillard et même au-delà.

Les activités familiales à caractère montagne sont très appréciées et pourront être développées dans le pass exploration de même que les activités ados.

Une nouveauté pour cet hiver : le pass liberté plus (prise en charge à la journée avec cours, repas, garderie).

Bilan comptable : le résultat est positif et permet de constituer des réserves.

Pour les années suivantes il serait souhaitable de désigner un représentant de la commune au conseil d'administration.

En ce qui concerne le personnel de l'association Accueil et Loisirs des Enfants, gestionnaire de la garderie des Sablons jusqu'à la fin de la saison d'hiver 2011/2012, il est précisé que des contrats ont été proposés à l'ensemble du personnel.

➤ **Budget : Décision Modificative n° 2 et autorisation d'engagement et mandatement de dépenses d'investissement**

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2313-108 : BATIMENTS DIVERS | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2313-46 : Auditorium | 0.00 € | 100 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2313-57 : Réhabilitation mairie | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2315-18 : VOIRIES DIVERS | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2318-21 : PLATE-FORME STOCKAGE FUMIERS | 20 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2318-44 : Cimetière | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2318-52 : Valorisation tourist. Gd Mont-Cen | 100 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2318-67 : Plan d'eau Herbefin | 0.00 € | 20 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 140 000.00 € | 140 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 140 000.00 € | 140 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

➤ **Demande de subvention POIA pour le pôle enfance**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2012 relative à la création d'un pôle enfance BBC-HQE à Lanslebourg Mont-Cenis, qui doit être complétée. Pour ce projet, les études, la maîtrise d'œuvre à 127 605 € HT et à 17 956 € HT pour la certification BBC-HQE, soit un montant estimatif total de 145 561 € HT, peuvent bénéficier d'une subvention du POIA à hauteur de 100 000 € selon le plan de financement ci-après.

| | |
|--------------------------|-----------|
| Dépenses | HT |
| Etudes, Maîtrise d'œuvre | 127 605 € |
| Certification BBC – HQE | 17 956 € |
| | 145 561 € |
| Recettes | HT |
| Subvention POIA | 100 000 € |
| Autofinancement | 45 561 € |
| | 145 561 € |

Le Conseil Municipal :

- ☞ **APPROUVE** le projet d'études, maîtrise d'œuvre et certification BBC-HQE et son contenu,
- ☞ **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-dessus,
- ☞ **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
- ☞ **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- ☞ **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : date de démarrage le 29 avril 2013, date d'achèvement le 30 septembre 2014, travaux terminés et payés le 28 février 2015,
- ☞ **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- ☞ **SOLLICITE** une aide de l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA),
- ☞ **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- ☞ **AUTORISE** le Maire à signer tout document dans ce cadre.

➤ **Demande de subvention POIA pour l'étude énergie bois**

De même que pour la demande de subvention pour le pôle enfance, la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2012 doit être complétée :

Afin d'inciter au remplacement du matériel ancien de chauffage au bois, l'ADEME propose de mettre en place en partenariat avec la commune, une action de sensibilisation et communication soutenue par des aides financières selon le plan de financement ci-dessous.

| Objet | Dépenses externes TTC | Dépenses internes | Total dépenses | POIA | | Ademe | | Commune | |
|---|-----------------------------|----------------------|-------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | | | | Taux | Montant | Taux | Montant | Taux | Montant |
| 1) Equipements / Renouvellements | | | | | | | | | |
| Modernisation du parc ancien de chauffage bois | | | | | | | | | |
| Nombre de matériel de chauffage à changer | 40 | | | | | | | | |
| Montant maximum d'aide publique exceptionnelle pour le changement de matériel | 2 000 € | | | | | | | | |
| <i>Total fond de modernisation =</i> | 80 000 € | | 80 000 € | 0% | 0 € | 50% | 40 000 € | 50% | 40 000 € |
| Achat d'humidimètres | | | | | | | | | |
| Nombre de matériel | 40 | | | | | | | | |
| Prix d'achat HT | 120 € | | | | | | | | |
| <i>Total fonds d'achat d'humidimètres =</i> | 4 800 € | | 4 800 € | 80% | 3 840 € | 0% | 0 € | 20% | 960 € |
| 2) Animation | | | | | | | | | |
| Chargé de mission | | | | | | | | | |
| Durée de la mission | 24 mois | | | | | | | | |
| Salaire brut mensuel | 2 200 € | | | | | | | | |
| <i>Total charges internes =</i> | | 52 800 € | 52 800 € | 60% | 31 680 € | 20% | 10 560 € | 20% | 10 560 € |
| Prestation externe | | | | | | | | | |
| Coût journée | 540 € | | | | | | | | |
| Nombre de jours consacrés à l'action | 20 jours | | | | | | | | |
| <i>Total charges externes =</i> | 10 800 € | | 10 800 € | 60% | 6 480 € | 20% | 2 160 € | 20% | 2 160 € |
| 3) Communication | | | | | | | | | |
| Pages internet bois énergie | 5 000 € | | 6 000 € | 60% | 3 600 € | 20% | 1 200 € | 20% | 1 200 € |
| Affiche dépliants, collations, ... | 5 000 € | | 5 000 € | 60% | 3 000 € | 20% | 1 000 € | 20% | 1 000 € |
| Sous totaux | 105 600 € | 52 800 € | | 30% | 48600 | 34% | 54920 | 35% | 55880 |
| TOTAL GENERAL | | | 159 400 € | | | | | | |

Le Conseil Municipal :

- ✍ **APPROUVE** le projet et son contenu,
- ✍ **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-dessus,
- ✍ **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
- ✍ **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- ✍ **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : date de démarrage le 1^{er} janvier 2013, date d'achèvement le 31 décembre 2014, travaux terminés et payés le 31 mars 2015,
- ✍ **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- ✍ **SOLLICITE** une aide de l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA),
- ✍ **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

D'autre part, l'ADEME a inscrit ce projet en 2012 et propose de débiter l'action par l'embauche d'un animateur, sans attendre la réponse du POIA.

➤ Terrains

- Garage BURDIN : l'extension côté gendarmerie est située sur le domaine public. En effet, la voirie est mal positionnée sur le cadastre et se trouve en fait sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune. Une régularisation va être entreprise afin de pouvoir vendre au garage BURDIN les terrains supportant cette extension.
- Saint Martin : Monsieur et Madame RENCIEEN ont indiqué qu'ils renoncent à leur projet sur le lot n° 1 du lotissement. Le terrain va être rétrocédé à la commune. Plusieurs demandes pour un terrain dans ce secteur ont été reçues, dont la plus ancienne date de 2008. Le conseil décide de donner la préférence selon l'ordre chronologique.
- Le conseil municipal est informé d'une demande d'Alexis Suiffet qui recherche un terrain pour son entreprise d'ébénisterie. D'autres demandes pour des acquisitions de terrain (artisanal ou agricole) sont déjà en attente.

➤ Questions diverses

- Problème pompe de la station de pompage : afin de déterminer l'origine du défaut d'isolement, il convient de demander à EDF une vérification pour déterminer s'il existe un problème de surtension. Le logiciel de télégestion du réservoir va être remis en service pour surveiller s'il n'y pas de démarrages intempestifs successifs susceptibles d'affecter fonctionnement de la pompe.
- Claire Dautherives a rencontré le Maire et demande où en est le projet du pied de pistes. Le projet est un peu lourd et pourrait être revu à la baisse.
- Atelier communal : L'Agence d'architecture Pascal Grosset a chiffré le coût prévisionnel pour l'extension et la réhabilitation de l'atelier à 629 500 € HT (hors désamiantage) auxquels il convient d'ajouter 77 835 € HT pour les études, diagnostic et maîtrise d'œuvre. Un devis sera demandé pour le projet en structure bois.
- Une signalétique provisoire va être mise en place au niveau du pont du Folgoët pour indiquer la poursuite du cheminement piétons et les infrastructures touristiques.
- La coopérative laitière a envoyé un courrier de remerciements pour la réalisation des enrobés de la route de la Madeleine.
- Akènes Sensations : remerciements pour l'été et demande d'autorisation pour l'hiver pour la mise en place de 2 structures bungee trampoline au plan des champs et quelques jours à Noël sur la place de Val Cenis. Un avis favorable est donné.
- Fumière : un nouveau projet de convention va être proposé aux agriculteurs pour définir les obligations de chacun, notamment la vidange des cuves avec une quantité imposée selon la taille du box.
- Déneigement : il est demandé au TDL d'éviter de laisser un bourrelet au rond point, au niveau de l'accès au chemin des Balmasses.
- Lors du déneigement communal, de la neige a été poussée sur le chemin piétons le long de l'Arc (derrière chez Louis Gravier et Georges Gagnière). Il est demandé à l'entreprise en charge de déneigement, de ne pas mettre la neige sur ce chemin, qui doit être accessible en tout point aux piétons.
- Hangar à sel : il n'y a plus assez de place pour le stationnement du camion du SIRTOMM
- Enquête publique sur le projet de charte du Parc National de la Vanoise : Le conseil municipal s'indigne de l'article du Dauphiné Libéré du 10 décembre qui mentionne « il est des choses trop sérieuses pour être confiées aux élus locaux ». L'enquête publique est ouverte du 10 décembre 2012 au 21 janvier 2013.

La séance est levée à 0 h 20.